



Instances de références en matière d'âge d'accès aux vidéogrammes

► toute personne louant ou vendant ces produits

Si l'âge d'admission à un film fait défaut dans le canton de Vaud, l'âge d'admission est d'office fixé à 16 ans. Il est néanmoins possible de reprendre un âge fixé par une autre instance officielle

Si l'on se réfère à d'autres instances officielles, l'âge le plus élevé est retenu

Certaines indications figurant sur les jaquettes des vidéogrammes ne sont pas fiables

En cas de doute, il est possible de faire appel à l'Organe de contrôle des films

Les autres instances officielles sont soit un autre canton suisse, soit :

La FSK en Allemagne
La Régie du cinéma au Québec
Le BBFC au Royaume-Uni
Le MPAA aux États-Unis

La « Internet movie database » et Procinema peuvent aussi être des sources utiles.

Adresses sous www.dfj.vd.ch

Les âges d'admission fixés en France ne sont pas reconnus par le canton de Vaud.

Les indications ci-dessous par exemple ne peuvent pas être prises en compte :

TOUS PUBLICS

ACCORD PARENTAL



Les décisions de l'OCCF sont soumises à émoluments